



Une aire d'accueil se cache dans ce paysage, saurez-vous la trouver ? (©Google Earth)

Vous avez-dit : "distanciation sociale" ?

Un vocabulaire de séparation

Albert Camus écrivait : "*Mal nommer les choses c'est ajouter du malheur au monde*". Gestes barrières, distanciation sociale, guerre à un ennemi invisible... Chacun de ces termes, répétés inlassablement, sont des révélateurs de l'état d'esprit de notre société. Personne ne semble relever que les gestes barrières sont en réalité des gestes d'hygiène et que la distanciation sociale doit être uniquement une distanciation physique. En cette période de crise, la proximité sociale et l'attention portée aux plus précaires doivent être en effet une priorité. Si le confinement éloigne les familles et les proches, il ne doit en revanche pas se transformer en isolement. Pour le premier, les personnes sont actrices de la situation, pour le second elles la subissent. Plus que jamais les centres sociaux et toutes les structures d'accompagnement social doivent veiller au risque d'isolement pour les personnes en situation de précarité.

La continuité du service au Relais

Dès le début de la crise du coronavirus les équipes du Relais ont mis en place des moyens permettant de garder intact le lien avec les familles du Département. Des permanences téléphoniques ont lieu le matin pour le

service courrier et l'après-midi pour le service social. Le courrier peut-être remis uniquement sur rendez-vous afin d'éviter les rassemblements devant les bureaux. Les mesures sanitaires obligent notre association à limiter l'accès à ses locaux. Nous tenons malgré tout à rester aux côtés des Voyageurs dans cette période de crise.

Distanciation sociale: Une réalité pour les Voyageurs

Aire d'accueil des gens du Voyage. Cette appellation est le plus souvent trompeuse. En période de confinement elle renvoie à l'isolement des Voyageurs. L'emplacement de ces lieux dit "d'accueil" relève en effet d'une distanciation sociale au sens de l'éloignement de la société et des services publics. Déchetterie, cimetière, station d'épuration, aéroport sont les lieux privilégiés pour l'accueil des gens du Voyage. Le mot "accueil" est ainsi bien éloigné de celui "d'hospitalité". L'obligation faite aux Voyageurs de stationner exclusivement sur ces terrains a tendance à favoriser les processus d'exclusions.

A l'heure où les activités économiques des Voyageurs sont quasiment à l'arrêt du fait de l'interdiction des déplacements, le confinement devient

difficilement supportable pour des familles qui se retrouvent plus que jamais "assignées à résidence" sur des terrains trop souvent inadaptés à un stationnement sur le long terme.

Par ailleurs, durant cette période de confinement l'on a vu malheureusement resurgir sur les réseaux sociaux et dans la presse locale d'anciennes peurs ancestrales concernant les Voyageurs. Comme dans un passé pas si lointain ces derniers ont en effet été à nouveau accusés de propager les épidémies par leurs déplacements ou leurs arrivées sur le territoire des communes.

Un lot de consolation

Point positif pendant cette période particulière, une recommandation du Ministère de la cohésion des territoires "incite" les EPCI à ne procéder à aucune expulsion durant le confinement ainsi qu'à favoriser l'accès à l'eau et l'électricité. On ne peut qu'espérer que cette recommandation permette une prise de conscience que les stationnements hors aires d'accueil ne sont pas un problème de sécurité publique et qu'ils ne posent finalement pas de difficultés insurmontables aux communautés de communes et d'agglomération.



Les Voyageurs et le confinement

Chez les Voyageurs le confinement n'est pas une situation facile à vivre. Attachés à l'idée de pouvoir se déplacer, le confinement marque aussi un arrêt quasi-complet de leurs activités professionnelles.

Il faut bien comprendre que le Voyage a une fonction économique et sociale pour la société. Il répond avant tout à un besoin économique. Actuellement, toute une partie de cette activité est impactée par les mesures de confinement. Marchands-forains et artisans sont à cette heure, les premières victimes du ralentissement de l'activité économique. Pour tous, reste l'inquiétude des conditions de reprise des activités économiques et de la poursuite des mesures sanitaires. Une Voyageuse venue chercher son courrier au Relais nous explique : *"Nous sur la place on fait tous les marchés et du coup plus personne ne travaille depuis deux mois. On a déjà raté toutes les vacances de Pâques, c'est une grosse partie de la saison qui est fichue"*. Elle poursuit : *"en plus pour le moment on a aucune information sur comment cela va reprendre, il paraît que seulement l'alimentaire reprendra"*.

La solidarité sur les aires

"On s'arrange entre familles", nous explique une Voyageuse. Elle complète : *"Sur la place on fait les courses pour ceux qui peuvent plus se déplacer et on essaye de le faire ensemble pour deux familles par exemple, en fait on fait les courses pour la quinzaine à venir comme ça on limite les aller-retour pour rien"*. Même si la solidarité fonctionne pour le moment beaucoup de Voyageurs nous ont fait part de la crainte de l'endettement. Un Voyageur témoigne : *"Nous, on est sur une aire d'accueil, les paiements sont suspendus pour le moment mais ça ne veut pas dire que c'est gratuit il faudra bien payer un jour et en attendant, nous on ne travaille plus"*. En effet, si un arrêt des encaissements est bien acté sur les aires du Département et recommandé par le Ministère de la cohésion des territoires et de la Préfecture, rien n'est certain sur la dette qui pourrait potentiellement s'accumuler pour les Voyageurs. Une Voyageuse raconte : *"Moi j'ai ma cousine sur une place en région Parisienne, et bien là bas, dès le début du confinement ils ont dit que ce serait gratuit pour les droits de place, ce qui serait honnête c'est de faire un forfait emplacement, plus eau et électricité..trente ou quarante euros la semaine par*

exemple. Franchement c'est déjà cher payé pour un bout de parking". Il faut noter qu'en Loire-Atlantique la CARENE (*communauté d'agglomération de Saint-Nazaire*), la gratuité s'applique sur toute les aires durant la période du confinement. Face à cette peur de l'endettement, certains Voyageurs ont en effet fait le choix de quitter les aires d'accueil pour stationner hors zone réglementée. Là encore, les recommandations demandent aux communes de favoriser l'accès aux fluides et à l'enlèvement des ordures afin de pouvoir permettre l'hygiène ainsi que les gestes sanitaires de base. *"Nous on est rarement sur les places ça coute trop cher, on est stationné vers Carquefou sur un parking, les gendarmes sont venus et cela s'est très bien passé, ils nous ont distribué des attestations et quelques produits désinfectants"* raconte une Voyageuse.

Des gestes sanitaires difficiles sur les anciennes aires

Sur les plus anciennes aires du Département, si les sanitaires sont individuels, ils se situent néanmoins à l'intérieur de blocs collectifs. Difficile dans cette situation de prévenir la propagation éventuelle du virus. Certains Voyageurs ont ainsi décidé de ne plus utiliser ces équipements pour favoriser ceux présents dans les caravanes comme témoigne une Voyageuse : *"Moi de toute façon c'est très clair... mes enfants je leur ai interdit de s'approcher des sanitaires, c'est hors de question qu'ils se lavent là dedans. Déjà c'est vieux et mal entretenu mais alors là avec le virus je préfère pas"*. A l'heure actuelle il faut noter qu'aucun cas avéré de Covid-19 n'a été détecté sur les aires d'accueil du Département. Le risque de contamination y est en effet bien plus élevé qu'ailleurs, à cause des conditions de vie sur les terrains et de la proximité entre les familles. Le journal : *"La nouvelle république"* nous apprend ainsi que sur l'aire d'accueil de Pressac dans la Vienne ce sont près de 35 Voyageurs qui ont été contaminés. Une Voyageuse rencontrée à l'accueil du Relais nous faisait part de ses craintes : *"Heureusement personne n'est malade sur l'aire...on est bien 30 caravanes au moins. Si quelqu'un l'attrape tu peux être sûr que tout le monde sera malade"*. On croise les doigts. Selon nos informations des masques seront distribués par les Commune et le Relais aux Voyageurs. Seule une commune à l'heure actuelle refuse d'en distribuer.

Vie quotidienne

L'aide alimentaire d'urgence de L'incubateur

Dès le début du confinement les premières difficultés se sont révélées pour certaines familles du département.

L'arrêt des activités économiques ou encore le manque de trésorerie pour anticiper la durée du confinement ont accentué la précarité et les difficultés du quotidien.

Face à ces sollicitations, les administrateurs du Relais ont mobilisé leurs contacts et leurs réseaux afin de pouvoir répondre aux situations d'urgence auxquelles devaient faire face ces familles. L'association L'Incubateur a très vite répondu à cet appel.

A ce jour, près de 50 familles ont pu recourir aux aides alimentaires d'urgence de L'incubateur. Les livraisons sont effectuées par les bénévoles de l'Incubateur ou par les animateurs du Relais directement sur les lieux de stationnements. Les administrateurs et les salariés du Relais tiennent à remercier les bénévoles de l'incubateur pour leurs actions auprès des familles les plus démunies.

Pour en savoir plus sur l'incubateur : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/lincubateur-cuisine-du-lien-social-et-sert-emploi-3975268>



Grands Passages et Pèlerinages

Suite à l'épidémie de Covid-19, les grands rassemblements religieux ou familiaux sont annulés.

Nevois, Lourdes, Les Saintes-Maries sont annulés. Dans le Département de Loire Atlantique, difficile pour le moment de savoir si les terrains de Grands Passages seront ouverts. La seule certitude concerne le terrain de Trignac (Saint-Nazaire) qui restera fermé tout l'été. Cette situation risque de poser problème pour les familles de Voyageurs qui parfois investissent ces terrains lors des fermetures des

aires d'accueil pour l'entretien. Selon nos informations, les aires d'accueil ne devraient pas être fermées cet été pour éviter que les familles se retrouvent sans endroit où stationner. Néanmoins il faut rappeler que les terrains de Grand Passage sont aussi privilégiés par les familles pour fuir la chaleur quasi-insupportable sur les aires, due au revêtement en bitume. Le fait que les aires ne ferment pas ne va donc pas résoudre ce problème. Une autre inquiétude sur la non-ouverture des terrains de Grand Passage concerne toutes les activités écono-

miques des Voyageurs. En effet, ces aires sont aussi des lieux de passages pour les Voyageurs qui profitent de ces terrains pour se déployer sur les marchés estivaux ainsi que pour élargir leurs clientèles en ce qui concerne les artisans. Les EPCI réfléchissent actuellement à l'ouverture de terrains pour des groupes de 40 personnes qui souhaiteraient intégrer les marchés d'été. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons de nouvelles informations sur l'organisation des stationnement de cet été.



Rappel des gestes sanitaires



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



Rappel des horaires du Relais Jusqu'au 30 juin

Rappel des permanences téléphoniques au Relais

Bougenais

Permanence téléphonique des **référentes sociales** : du lundi au vendredi de 09h à 12h au 02.51.70.69.20

Reprise progressive des rendez-vous avec les référentes : Port du masque obligatoire, venir seul de préférence.

Permanence téléphonique du **service courrier**, Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h au 02.51.70.69.11

Remise du courrier sur rendez-vous **uniquement**

Saint-Nazaire

Permanence téléphonique **référente sociale** : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h au 02.40.19.00.24

Remise du courrier uniquement sur rendez-vous
La référente sociale pourra vous recevoir sur rendez-vous pour toute démarche urgente.

Prenez soin de vous et de vos proches, nous avons hâte de vous revoir

Le Relais Bougenais
19 rue Gutenberg – BP 4119
44341 BOUGUENAI CEDEX
Tél : 02-51-70-69-20

Le Relais Saint-Nazaire
96 Bd Victor Hugo
44600 St Nazaire
Tél : 02-40-19-00-24

Déclarations de revenus 2019

Z884647 G
21941X AUTO
N°10330 * 24

DÉCLARATION AUTOMATIQUE
REVENUS 2019

19

Pour vous renseigner, un numéro ou une adresse internet ou votre centre des finances publiques.

02 40 00 43 45
Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [l'impot.gouv.fr](#)

SIP SAID

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

0521-020506-0002-04

eco/pil 86 POITIERS PIC 16.04.20 CI 0096

Pour déclarer en ligne, n° fiscal :
déclarant 1 ▶
déclarant 2 ▶
Si vous n'avez pas encore de mot de passe :
n° d'accès en ligne ▶

VÉRIFIEZ CI-DESSOUS. SI VOUS ÊTES D'ACCORD > NE RENVOYEZ RIEN !

ÉTAT CIVIL

Déclarant 1 Madame

Nom de naissance :
Nom d'usage :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

VOS COORDONNÉES

Adresse au 1^{er} janvier 2020 :
Coordonnées bancaires IBAN :
*Voir page 4 en cas de changement d'adresse

VOTRE SITUATION CONNUE DE L'ADMINISTRATION

Vous êtes célibataire
Vous avez 1 personne à charge.

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur

VOTRE IMPÔT ESTIMATIF (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

Impôt avant crédits d'impôt	0 €	Taux de prélèvement à la source du foyer :	0 %
Crédits d'impôt	0 €	Sauf action de votre part en 2020 sur impôts gouv.fr dans « Gérer	
Impôt net	0 €	mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter	
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	0 €	du 1 ^{er} septembre 2020.	
Retenus à la source déjà payés	0 €		
Accomptes de prélèvement à la source déjà payés	0 €		
Remboursement de trop perçus déjà obtenu	0 €		
Montant restant à payer	0 €	Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte	
Revenu fiscal de référence	0 €	bancaire à partir de septembre. Si ce montant est nul, aucun	
Nombre de parts	1,5	prélèvement ne sera effectué.	

Si vous êtes d'accord > ne renvoyez rien. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus.
Si vous avez des corrections à apporter, notamment sur des réductions ou crédits d'impôt à déclarer :

Comment remplir la déclaration de revenus 2019 ?

Les déclarations de revenus papier sont à renvoyer avant le 12 juin 2020.

Si vous avez reçu une déclaration simplifiée, la démarche est plus rapide cette année :

- 1 : Vérifiez les informations de la première page (adresse, situation familiale, revenus, coordonnées bancaires)
- 2 : Si vous êtes d'accord, vous n'avez plus à renvoyer votre déclaration. Conservez là.
- 3 : Si vous n'êtes pas d'accord, il faut faire les corrections sur les pages 2/3/4, signer en page 4 et renvoyer la déclaration à l'adresse indiquée en haut du formulaire



Le Relais cherche des administrateurs

Vous êtes Voyageurs et vous souhaitez : participer aux activités de l'association, donner votre avis ?
Le conseil d'administration du Relais peut-être le bon endroit pour vous exprimer !
Contactez nous au **02.51.70.69.20**

Pour retrouver toute l'actualité du Relais :
Site internet : www.lerelais.asso.fr
Facebook : [LeRelaisGDV](https://www.facebook.com/LeRelaisGDV)
Twitter : [@LeRelaisGDV](https://twitter.com/LeRelaisGDV)